



Contrat d'apprentissage+depot de bilan

Par **cobache**, le **29/01/2017** à **09:01**

bonjourrrnma fille a signée un contrat apprentissage le 1/08/2016 pour une période de 2 ans et le 27/01 au soir, son employeur l'apelle au tel pour lui dire de passer le lendemain à l'institut ou lui sera annoncé que l'entreprise a déposé le bilan, qu'elle recevra un courrier et que ce n'est plus la peine de se présenté au travail.rnrnque doit elle faire vu le fait accompli ?rnrnqu'en est il de son salaire ou de ses salaires si elle ne retrouve pas d'employeur d'ici 3 mois ?rnrnquelle attitude adopté si un liquidateur judiciaire est nommé ?rnrndeavons nous prendre un avocat, voir l'inspection du travail, les prudommescar on ne sait pas par ou commencé.rnrnmerci pour vos explication.